

BUREAU SYNDICAL
02 OCTOBRE 2025
Salle multifonctions « Yvan Huguenot »
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, M. BASTIER, M. BOISSON, M. BORIE, M. CRINE, M. DELÂGE, Mme DERRAS, M. DESVERGNE, M. GESSE, M. LAVILLE, M. PUYDOYEUX, Mme VIAN et M. VIGNAUD.

Etaient excusés/absents : M. BONNET, M. GATELLIER et M. PERONNET.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, Mme CHADEAU, M. CHAMOULEAU, Mme DAGANAUD, M. GAUTRAUD, M. KAABOUNI, Mme LAFFAS et M. FILIPPI pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 10h00.

Il est nommé, **M. Patrick BORIE, comme secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Prise en charge des frais de déplacement lors des visites de sites
2. Vente aux enchères d'un véhicule utilitaire d'occasion
3. Vente de véhicules poids lourds d'occasion
4. Cession à titre gratuit de matériel informatique à une association locale de parents d'élèves

❖ Points d'information

5. Projet de lieu de sensibilisation à la réduction des déchets
6. Réorganisation de l'arbitrage budgétaire et des orientations budgétaires

Il propose de rajouter un point d'information à l'ordre du jour :

7. Etat des négociations financières suite à la reprise du service collecte par la CdA de Grand Cognac

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité, acceptent ce point supplémentaire.

1. Prise en charge des frais de déplacement lors des visites de sites

M. le Président donne la parole à Mme BADIN qui explique que depuis de nombreuses années, Calitom finance les transports scolaires liés aux visites des sites Attrion, Valoparc, pôles de valorisation, les Jardins Respectueux. Le remboursement de ces déplacements est effectué selon les critères suivants :

- un trajet par classe sur l'année avec un transporteur,
- pour tous les niveaux scolaires,
- pour des établissements publics ou privés,
- pour tous les établissements résidant sur le territoire de la compétence « traitement » de Calitom.

Cette prise en charge représente un budget annuel de 26 000 € TTC. Dans le cadre de l'élaboration du budget, il est proposé d'optimiser certaines pratiques.

Le comité « J'agis pour Réduire » dans sa séance du 10 septembre dernier, a proposé le remboursement des frais de transports selon de nouvelles conditions :

- prise en charge des visites des sites gérés par les collectivités gestionnaires des déchets en Charente ;
- une visite par classe, par site et par année scolaire ;
- prise en charge intégrale du coût du transport pour les classes retenue dans le marché d'animation scolaire ;
- mise en place d'un barème qui reste à définir pour les visites hors programmes.

A partir des éléments observés concernant les visites hors programme scolaire, il est proposé le barème suivant :

Distances aller-retour	0 à 49 kms	50 à 99 kms	100 kms et +
Prix moyens observés en 2024	170 €	221 €	338 €
%	60	70	80
Prise en charge JAPR (ex sur la base du prix moyen)	102 €	154,7 €	270,4 €
Reste à charge (ex sur la base du prix moyen)	68 €	66,3 €	67,6 €

Ces visites hors marché d'animation scolaire sont au nombre de 32 en 2023 et représenteraient une économie d'environ 2 000 € avec ce barème.

La question se pose de savoir si le Syndicat décide de rembourser exclusivement les visites de sites de Calitom qui disposent notamment d'un parcours pédagogique et d'animateurs qui maîtrisent l'information et le message à transmettre. D'où la distinction avec les Jardins Respectueux qui représentent une grande partie de l'ensemble des demandes faites.

M. FILIPPI explique que le site « les Jardins Respectueux » est un très bel endroit qui ouvre les enfants à des sujets différents comme l'art, les anamorphoses et la biodiversité. Ces sujets abordés sont très intéressants mais dépassent la thématique de la prévention des déchets.

Deux tiers des sommes investies sont en lien avec la gestion de la prévention des déchets avec de la sensibilisation aux outils de traitement comme Atrion, Valoparc ; et un tiers est dédié aux Jardins Respectueux qui ont moins de compétences directes.

M. le Président rappelle que les associations, comme le Carré Bouge, les Jardins Respectueux et autres, regardent le traitement des déchets par une voix détournée, parfois artistique. Elles ont largement participé au fait qu'aujourd'hui, le grand public voit un déchet comme une ressource.

Il faut certainement trouver la bonne proportion entre ce que les associations proposent comme outil de prévention et les aides qui leurs sont apportées par le Syndicat.

M. PUYDOYEUX précise que le comité « J'agis pour Réduire » a vu l'opportunité qu'il pourrait y avoir pour d'autres associations si le Bureau Syndical reste sur cette philosophie. Demain, l'Oasis du Coq à l'Âme, par exemple, pourrait aussi en bénéficier. C'est pourquoi, le comité propose de se centrer sur les sites de Calitom.

Mme VIAN approuve le fait de se centrer sur les sites de Calitom, mais pense que pour 2 000 € d'économie, il est dommage de ne pas travailler avec les Jardins Respectueux.

Mme BADIN précise que dans sa proposition, il y a plusieurs éléments :

- Les visites de sites dans le cadre des animations qui resteraient prises en charge à 100 %. Avec la particularité de s'interroger sur l'intérêt pour la collectivité de ne rembourser que les visites de sites de traitement des déchets (Atrion, Valoparc, les pôles de valorisation) avec une économie de 11 000 € ;

- Les visites en dehors des programmes pour lesquelles est proposé une prise en charge partielle avec une économie potentielle de 2 000 €.

Mme VIAN répond que le cœur de métier c'est pas seulement la visite des sites mais de faire en sorte qu'il y ait moins de déchets, plus de tri... Elle pense que les Jardins Respectueux travaillent en ce sens.

M. DESVERGNE rappelle qu'il reste seulement 60 € à la charge des structures. Il pense qu'il est peut-être nécessaire de réfléchir à un remboursement partiel du transport pour les structures visitant les Jardins Respectueux.

Mme LAFFAS explique que les collèges rencontrés disent ne pas avoir de budget pour les déplacements, et pense que sans une prise en charge globale ils ne pourront plus se déplacer vers les sites de Calitom.

Mme BADIN rappelle qu'il est possible de modifier les pourcentages de prise en charge. Si les élus souhaitent que ce soit moins lourd pour les établissements, les taux pourraient être de 70 %, 80% et 90%. Cette proposition de taux de prise en charge n'émane pas du comité « J'agis pour Réduire » mais d'un travail réalisé à la suite du comité.

M. FILIPPI précise qu'il y a 4 parcours pédagogiques différents accompagnés par Calitom dont un sur le compostage et le jardinage au naturel avec les Jardins Respectueux comme visite associée... il demande s'il est possible d'orienter les classes vers des jardins à proximité des établissements.

Mme LAFFAS explique que le tarif des transports est de 350 € pour un déplacement dans le Département. Depuis la fermeture de l'association les Jardins d'Isis, il n'y a pas d'autre jardin mis à part les Jardins respectueux qui propose cette approche à la sensibilisation à la réduction des déchets.

M. DELAGE précise que la participation est de 60 € pour l'établissement scolaire. En revanche, les établissements engagés dans une démarche de sensibilisation sont pris en charge en totalité. Si le financement de 60 € pose un problème aux établissements, il serait peut-être judicieux de leur proposer l'adhésion aux programmes de sensibilisation.

Il demande si le dispositif est applicable à des établissements d'enseignement hors département.
M. le Président répond que les collectivités adhérentes hors département peuvent effectuer les visites, mais, le transport restera à leur charge.

A la question de Mme Badin, M. le Président répond que le nouveau barème s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2026 puisque le Syndicat fonctionne par année civile.

Les nouvelles propositions de prise en charge suivantes sont soumises au vote :

Pour les élèves Charentais inscrits dans un des programmes de sensibilisation de Calitom :

- la prise en charge intégrale des frais de déplacement engagés,
- pour la visite d'un site proposé par Calitom dans le cadre de l'animation,
- à raison d'une visite par classe, par site et par année scolaire.

Pour les élèves Charentais non-inscrits dans un des programmes de sensibilisation de Calitom :

- la prise en charge partielle des frais de déplacement engagés selon le barème ci-dessous,
- pour la visite d'un site proposé par Calitom dans le cadre de l'animation,
- à raison d'une visite par classe, par site et par année scolaire.

Distances aller-retour	0 à 49 km	50 à 99 km	100 km et +
Taux de prise en charge par Calitom	60 %	70 %	80 %

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical, à la majorité approuvent ces nouvelles conditions de prises en charge des frais de transport dans le cadre des visites de sites, applicable au 1^{er} janvier 2026.

Votants : 13	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 Mme VIAN
--------------	-----------	------------	----------------------------

2. Vente aux enchères d'un véhicule utilitaire d'occasion

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui propose de mettre en vente le véhicule FIAT DOBLO immatriculé AZ884SP qui arrive en fin de vie. Celui-ci sera proposé aux enchères en interne et en cas de non repreneur, il sera mis en vente sur la plateforme d'enchères Agorastore.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité acceptent la vente du véhicule susmentionné.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Vente de véhicules poids lourds d'occasion

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui explique qu'il s'agit de se séparer de deux véhicules poids lourds d'occasion :

- le DAF polybenne ;
- le camion benne de 12 tonnes hérité de la CdC des 3 vallées puis transformé en camion pour l'équipement qui est devenu inutilisable.

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau PL d'occasion auprès de Renault Trucks Via, il a été négocié la reprise de ces deux véhicules :

- le DAF polybenne immatriculé CS 616 VE pour un montant de 9 000 € HT et ;
- le RENAULT 12 tonnes immatriculé DF 482 PJ pour un montant de 1 500 € HT.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité acceptent la reprise de ces deux véhicules par Renault Trucks Via.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. Cession à titre gratuit de matériel informatique à une association locale de parents d'élèves

M. le Président donne la parole à M. KAABOUNI qui relate la demande de Mme Brunet, Présidente de l'association des parents d'élèves « L'école Buissonnière » de Chazelles. Par courrier en date du 17 juillet dernier, celle-ci a demandé à Calitom s'il était possible de fournir, à titre gracieux, 3 ou 4 matériels informatiques (portables et fixes) en état de fonctionnement afin d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

Il est proposé de lui céder 2 ordinateurs portables et 2 PC fixes de plus de 7 ans et fonctionnant sous Windows 10. Ces ordinateurs sont considérés comme vétuste pour Calitom. Ce matériel sera formaté de toutes les données de la collectivité et sans garantie.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité acceptent la cession à titre gratuit de 4 ordinateurs pour l'APE « L'école buissonnière » de Chazelle.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Projet de lieu de sensibilisation à la réduction des déchets

M. le Président donne la parole à Mme Bodet, chargée de mission « animation des territoires » au service Zéro déchet, pour exposer le projet de lieu de sensibilisation à la réduction des déchets au B9 à Mornac.

Mme Bodet rappelle que Calitorama a été transféré à Grand Cognac lors du transfert de la compétence « collecte ». Ce lieu permettait d'accueillir jusqu'à 100 ateliers (en 2024) et environ 1 000 personnes (groupes ou particuliers). Au fur et à mesure des années, la capacité a augmenté et le coût des prestations extérieures a baissé puisque l'objectif était que l'équipe Zéro déchet assure toutes les animations.

A titre d'information, M. le Président précise que Calitorama « espace de prévention » n'est transféré qu'à 25%, les 75 % restant la propriété de Calitom qui prendra en charge 25% des frais de fonctionnement hors personnel. Cet espace sera utilisé $\frac{1}{4}$ de temps, mais cela ne suffit pas à satisfaire les besoins de Calitom pour l'ensemble du territoire.

Mme BODET précise qu'en 2025, le service Zéro déchet n'a pas pu utiliser « Calitorama » et a compensé par plus de présence sur Valoparc.

Suite au déménagement de Calitorama, le matériel a été stocké au siège dans le bâtiment B9. Ces locaux généralement utilisés pour du stockage, sont chauffés, nettoyés, assurés et seraient suffisamment spacieux pour recevoir un nouveau lieu de sensibilisation à la réduction des déchets.

La pertinence de ce lieu est la proximité avec le site d'Atrion qui permettra de programmer ce parcours de visite, d'avoir des locaux existants qui demandent peu d'entretien et d'être un syndicat reconnu pour sa politique de réduction des déchets qui a su développer un fort partenariat.

A contrario, le projet peut être impacté par l'éloignement des zones urbaines, l'absence de transport en commun et la mise aux normes du site en établissement recevant du public, dans un contexte financier où des économies sont à trouver.

Mme BODET précise que le service Zéro déchet fait peu d'animation sur l'alimentation comme « cuisine zéro déchet » ou « préparer ses repas sans emballage » puisqu'il n'a pas de lieu adapté. Pour ce type d'animation, ce nouveau lieu de sensibilisation pourrait être optimisé avec des espaces : cuisine, atelier/bricolage, espaces verts, coin convivial, espace couture.

Le diagnostic a été présenté au comité « J'agis pour réduire » le 10 septembre dernier qui a souhaité le présenter au Bureau Syndical.

Toutefois, ce bâtiment nécessite une remise aux normes qui pourrait être évaluée financièrement à environ 13 600 € (accès PMR, ragréage hall d'entrée, mise aux normes sanitaires, peintures, équipements cuisines...).

M. le Président explique que les travaux de voirie ne sont pas un coût supplémentaire puisqu'ils sont déjà programmés.

Mme LAFFAS informe que le Syndicat a sensibilisé près de 6 000 élèves sur l'année scolaire 2024/2025.

A ce sujet, M. PUYDOYEUX rajoute quelques chiffres issus du bilan des animations scolaires : la sensibilisation à la réduction des déchets a été dispensée auprès de 6 000 enfants, 126 classes, un territoire charentais dans sa globalité.

Il estime qu'il faut continuer à soutenir la prévention auprès des enfants car ils représentent l'avenir. Les associations ont besoin de Calitom et Calitom a besoin d'elles puisque le service Zéro déchet ne peut pas mener, seul, toute la prévention sur tout le territoire. Une dynamique s'est enclenchée, le mandat se termine mais il espère que le nouveau sera dans la continuité de cette dynamique.

La prévention n'est pas visible immédiatement mais les retours des bilans des animations qui ont été demandés mettent en évidence que les enseignants tirent profit des animations mais également que les enfants renvoient dans leurs familles les messages de réduction des déchets. Il faut persévéérer dans cette volonté. Le comité « J'agis pour Réduire » a émis un avis favorable pour ce nouveau lieu de sensibilisation à Mornac dans la mesure où il participera à la dynamique de prévention, accueillera des groupes et qu'il ne demande pas d'augmentation financière.

Mme BODET rajoute que le lieu n'accueillera pas seulement les scolaires mais beaucoup d'associations, de collectivités et de services de l'Etat. Il est prévu pour accueillir des enfants, des

adultes et des personnes en insertion. Les groupes ont été ciblés parce qu'ils viennent déjà sur Atrion et que le transport est déjà nécessaire.

M. le Président demande s'il y a des réactions à cet exposé.

M. DELAGE répond que la réaction est positive. Le Syndicat n'est pas reconnu à sa juste valeur pour les actions qu'il mène. Proposer un tel outil de sensibilisation permet de renforcer sa position sur la prévention, sur l'éducation qui est le premier pas dans la prévention.

M. le Président explique qu'il ne cesse de demander aux services que Calitom soit visible toutes les semaines dans les journaux. Il faut mieux valoriser les actions du Syndicat sur le territoire.

M. PUYDOYEUX explique que la population connaît les actions menées par Calitom et « J'agis pour Réduire » et qu'il a beaucoup d'échos favorables.

Mme LAFFAS précise que son service est sur les marchés du département et est en contact direct avec la population qui a un très bon ressenti des actions menées.

M. le Président explique qu'on ne cesse de lui parler du camion « Calitruck » parce qu'il est présent partout en Charente et sans augmentation de l'effectif. Le service Zéro déchet travaille largement en dehors des plages horaires habituelles (Week-ends, soirs...). C'est beaucoup d'investissement, de concessions de la part des agents qui le font avec conviction, sérieux et professionnalisme. Il les remercie largement. Il rappelle que la prévention est l'axe n°1 du travail des élus. Il insiste sur le fait que 25 % du temps du Calitorama est dédié au Syndicat, comme au Plan B, et il faut l'utiliser pour de la prévention départementale.

Dans les autres collectivités, il faudra développer d'autres solutions. Sur les pôles de valorisation, des matériauthèques peuvent être développées, le « Calitruck » peut y être visible à des moments choisis...

Pour en revenir au sujet du lieu de prévention au B9, le bâtiment est là, chauffé et sous-exploité. Au regard de l'investissement à y faire pour avoir un lieu de sensibilisation, au regard des frais de fonctionnement déjà en cours, et de la reprise des visites d'Atrion, le projet est viable. Il demande de voir la possibilité de faire un dossier de demande de subvention pour ce nouvel outil départemental.

Mme BODET rajoute que l'idéal serait de poursuivre cette journée en accompagnement la sensibilisation des groupes dans leurs structures sur plusieurs interventions, ce qui permettrait d'amortir le coût du transport.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité donnent un avis favorable pour la poursuite du projet d'un nouveau lieu de sensibilisation au B9 à Mornac.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

6. Réorganisation de l'arbitrage budgétaire et des orientations budgétaires

M. le Président explique avoir entendu les remarques faites sur la planification des réunions en lien avec le débat d'orientations budgétaires et propose que le séminaire permette de prendre des décisions collégiales.

Il indique que les services travaillent sur le budget 2026 et que les données sont attendues pour mi-octobre pour être arbitrées, une première fois, en interne par les directeurs selon l'organisation habituelle du Syndicat.

Afin que chacun donne les orientations dans sa délégation et opère les choix nécessaires, il propose que chaque Vice-Président en débatte avec le ou les services en lien avec sa délégation pour échanger sur les enveloppes budgétaires proposées.

Une première réunion d'arbitrage sera programmée fin novembre, et les résultats seront présentés en bureau syndical.

Le comité syndical concernant les orientations budgétaires est prévu en janvier et un vote des budgets, par les élus sortants, en mars avant les élections municipales. Le budget pourra éventuellement évoluer selon la volonté des nouveaux élus avec des Décisions Modificatives.

M. le Président demande aux services de prendre rapidement rendez-vous avec leurs vice-présidents.

7. Etat des négociations financières suite à la reprise du service collecte par la CdA de Grand Cognac

M. le Président souhaite informer l'assemblée de l'état d'avancement des négociations financières suite à la reprise du service collecte par Grand Cognac. Il sera proposé la signature d'une convention partielle qui formalisera les sommes dues aux titres des actifs/passifs et de l'administration générale, points sur lesquels les deux parties se sont accordées. Celle-ci est en cours de rédaction et sera votée au prochain Comité Syndical.

M. le Président informe que le remboursement sera effectif pour la partie sur laquelle les deux établissements sont d'accord, avant le 31 décembre 2025 et rentrera dans les recettes du Syndicat pour l'année 2025. Les deux parties s'accordent sur ce point afin de ne pas mettre en difficulté le Syndicat et particulièrement les collectivités adhérentes à la collecte.

8. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président rappelle que le prochain Bureau Syndical aura lieu le 6 novembre 2025, puis il lève la séance à 11h30.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



La Secrétaire de séance,
Patrick BORIE,

